

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW code 01
et hebdomas régionaux

Tournée du Québec En action pour la main-d'œuvre

Le ministre Jean Boulet accorde plus de 1 million de dollars à deux entreprises du secteur de la transformation des produits marins

Gaspé, le 15 août 2019. – Lors de son passage dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, a annoncé que 1,08 million de dollars étaient accordés pour la formation de 134 employés et la stabilisation de 84 emplois dans le domaine de la transformation des produits marins.

Aide à la formation

Deux entreprises se répartissent cette somme. Les Pêcheries Marinard ltée ont reçu une aide financière de 642 048 \$. Cette aide a permis à l'entreprise d'offrir une formation pendant la période estivale à 84 employés saisonniers, ce qui mènera à la stabilisation de leurs emplois dès cet automne. Pour leur part, Les Pêcheries Gaspésiennes inc. reçoivent une somme de 437 955 \$ pour former 50 employés.

Le ministre vient donc offrir des leviers à ces entreprises de Rivière-au-Renard pour leur permettre de diversifier leurs opérations ainsi que de prolonger leur période d'activité et, par conséquent, la durée des emplois offerts aux travailleuses et travailleurs.

Stabiliser des emplois

Les investissements annoncés aujourd'hui sont liés au projet pilote de soutien aux travailleurs saisonniers, renouvelé pour 2019-2020, qui a pour but de prolonger la période d'emploi pour éviter aux employés de vivre la problématique du « trou noir à l'assurance-emploi ».

Les entreprises saisonnières peuvent obtenir un remboursement de 100 % de leurs dépenses de formation admissibles, y compris des salaires de leurs employés jusqu'à concurrence de 20 \$ l'heure. Du 1^{er} avril au 28 juin 2019, 1 271 travailleurs et 92 entreprises ont bénéficié de cette mesure au Québec.

Un 14^e arrêt dans la tournée du Québec

L'annonce a été faite dans le cadre de la tournée En action pour la main-d'œuvre, dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Rappelons que M. Boulet a entamé sa tournée du Québec, au cours de laquelle il rencontre les partenaires du marché du travail, le 4 février dernier à Trois-Rivières. Il leur présente sa vision des actions à poser afin de soutenir les entreprises devant conjuguer leurs besoins avec la rareté de la main-d'œuvre.

Citation :

« Nous sommes convaincus que c'est en tenant compte des particularités régionales que nous serons en mesure de contrer la rareté de la main-d'œuvre. Les emplois saisonniers contribuent à la vitalité d'une région, et il est primordial de soutenir les entreprises en matière d'attraction et de rétention de travailleuses et travailleurs en plus de travailler à la stabilisation des emplois. »

Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie

Faits saillants :

- Le rapport sur l'emploi saisonnier présenté au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale par la Table nationale de concertation sur l'emploi saisonnier est accessible [en ligne](#).
- Des tables régionales de concertation sur l'emploi saisonnier sont présentes dans les régions de la Côte-Nord, de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Capitale-Nationale (secteur Charlevoix) et ont pour mandat de veiller à la mise en œuvre de pistes de solution visant à résorber les problèmes de main-d'œuvre relatifs à la saisonnalité des emplois et adaptées aux besoins des entreprises et des travailleurs.
- Les formations offertes en entreprise dans le cadre du projet pilote sont liées au milieu de travail. Dans la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, on traite par exemple de transformation et de manipulation des produits de la mer, de mécanique marine, de technologie informatique dans le domaine maritime ou de pêche professionnelle.
- Les travailleurs saisonniers et les entreprises qui souhaitent obtenir plus d'information peuvent en tout temps joindre un conseiller du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale au bureau de Services Québec ou au centre local d'emploi [le plus près](#).

-30-

Source :

Caroline d'Astous
Attachée de presse
Cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
et ministre responsable de la région de la Mauricie
Tél. : 418 803-7563

Renseignements :

Relations avec les médias
Direction des communications
Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Tél. : 418 643-9796